

## SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le **lundi 24 septembre**, à 20h45, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 19 septembre 2018, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard MATEILLE, Maire**.

**Présents** : Mmes ALBERTIN-LEGUAY, BERRON, DÉJOUA, LLADO, NICHILLO, FORTINON, MM. MATEILLE, BOUCHE, CABALLERO, DALIER, DEPUYDT, GILLÉ, LEGRAND, MOREL, PERNIN, ROUMAZEILLES, TOMAS.

**Pouvoirs** : Mme LENOIR à Mme DÉJOUA, M. BLOT à M. ROUMAZEILLES

**Absents excusés** : Mmes BERDAH-FEULLARD, GUERSTEIN, PETTENO

**Secrétaire de séance** : Mme DÉJOUA.

**A l'ouverture de la séance :**

↳ **Membres en exercice** : 22

↳ **Présents** : 17

↳ **Votants** : 19

---

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et aux personnes présentes, et déclare la séance ouverte à 20 h 45.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 22, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame DEJOUA a été désignée avec la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire appelle les conseillers à formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2018. Aucune remarque n'a été formulée et le compte-rendu a été voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que le point 4 est reporté et donne la parole à M. ROUMAZEILLES qui explique qu'en raison de l'absence de quorum lors du vote de la délibération relative au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement par le Conseil Syndical des Eaux et d'Assainissement des Deux Rives, la délibération n'a pas pu être votée.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

### **01 – Décision modificative n°1 – Virement de crédits divers**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GILLÉ, qui explicite le contenu de la décision modificative. Il s'agit d'apporter quelques financements supplémentaires sur certaines opérations. La DM consiste à prélever une somme sur le chapitre 23 compte tenu du fait que les travaux prévus au Presbytère ne sont pas avancés, pour la réaffecter au chapitre 21 / article 2183, 21568, 21318.

Monsieur TOMAS informe qu'à la suite des travaux de goudronnage dans la cour de l'école, il a été décidé de rajouter quelques jeux supplémentaires. De plus, du mobilier a été acheté dans le cadre de la mise en place de nouvelles mesures à l'école élémentaire sur le temps scolaire, périscolaire et accueil de loisirs.

Monsieur MATEILLE indique qu'il est nécessaire de remplacer la borne à incendie au lotissement du Bourdieu.

Il a également été procédé à la réfection d'un plafond dans un bureau de la salle associative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1

## **02 – Restauration du Parc Chavat – Phase 2 Tranche C – Plan de financement et demande de subvention auprès de la DRAC**

Dans la continuité des travaux de restauration du Parc Chavat, Monsieur DEPUYDT indique qu'il s'agit de faire une demande de participation financière de l'Etat exclusivement auprès de la DRAC à hauteur de 40 % du montant des travaux HT concernant la phase 2 – tranche C.

Il ajoute que les travaux de la tranche B pour lesquels la demande de subvention a été adressé en 2017, n'ont pas commencé du fait de la réception tardive de l'arrêté de subvention le 10 septembre dernier et rappelle que le Département subventionne sur la partie architecture et volet paysager.

Monsieur LEGRAND demande si la commune devra régler la totalité des travaux dans le cas où elle ne percevrait pas les subventions attendues.

Monsieur DEPUYDT précise que dans ces conditions, le plan de financement serait revu et le Conseil Municipal serait de nouveau saisi.

Monsieur MOREL demande s'il n'y a pas de problème de sécurité concernant les parcours d'eau.

Monsieur DEPUYDT indique que les hauteurs d'eau ne sont pas problématiques car étudiées en amont et surplombées de 20 cm par des plantes aquatiques qui joueraient un rôle de barrière naturelle.

M. MATEILLE demande à M. DEPUYDT de faire un point d'étape sur ce qui a été réalisé et ce qui reste à faire.

Monsieur DEPUYDT va demander à l'architecte des plans et une projection sur les projets à venir. Un rapport d'étape sera fait prochainement.

Le plan prévisionnel de financement de la tranche C, adressé à la DRAC, se décompose comme suit :

### **PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT – TRANCHE C - DRAC**

	Tranche C
<b>DEPENSES</b>	
Dépenses totales	216 000,00 €
<b>Dépenses subventionnables HT</b>	<b>205 000,00 €</b>
TVA	41 000,00 €
TTC	246 000,00 €
<b>FINANCEMENT</b>	
DRAC - 40 %	82 000,00 €
Commune autofinancement	123 000,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>185 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2018 de la commune, opération 230,
- **S'ENGAGE** à préfinancer la TVA,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*(à l'unanimité)*

### **03 – Adhésion à l'Agence Gironde Ressources**

Monsieur le Maire indique que l'agence Gironde Ressource a été créée par le Département afin d'apporter une aide dans les domaines juridique, administratif, foncier, financier etc... et d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets moyennant une participation annuelle de 50 €.

M. MOREL demande si le montant sera toujours de 50 €.

M. GILLÉ précise qu'il s'agit d'une délibération type sur laquelle est indiquée que l'Assemblée Générale fixerait les tarifs, toutefois, ce montant ne devrait pas varier jusqu'à la fin de la mandature.

Monsieur MATEILLE indique qu'il est nécessaire de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein de l'Agence Gironde Ressources.

Monsieur Bernard MATEILLE est désigné délégué titulaire et M. Jean-Philippe TOMAS, délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources »,
- **DECIDE** d'adhérer à l'agence « Gironde Ressources »,
- **APPROUVE** le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'Assemblée Générale,
- **DESIGNE** les délégués suivants pour siéger au sein de l'Agence « Gironde Ressources » :
  - Titulaire : M. Bernard MATEILLE
  - Suppléant : M. Jean-Philippe TOMAS
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **04 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement**

REPORTÉE

### **05 – Création de deux postes d'adjoints techniques à temps non complet**


Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur TOMAS qui indique qu'il s'agit de recruter deux agents chargés de surveiller les enfants de l'école élémentaire pendant la pause méridienne des journées


scolaires, compte tenu du fait que la Communauté de commune ne mets plus à disposition d'animateurs suite au retour à la semaine à 4 jours.


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de la création de deux postes d'adjoints techniques à temps non complet (7/35èmes), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018,
- **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget, chapitre 12 (frais de personnel).


### QUESTIONS DIVERSES

 Monsieur TOMAS informe que les enseignants de l'école élémentaire se sont mis d'accord pour apprendre aux enfants à chanter la Marseillaise à l'occasion du 11 novembre. Les enfants chanteront et les élèves de CM1/CM2 liront un texte devant le monument communal.

 Monsieur DEPUYDT a été contacté par un professeur d'histoire du Collège afin de voir comment pouvait être partagé le travail des collégiens sur l'Armistice : il pourrait s'agir d'une exposition dans la Salle du Conseil municipal.

 Madame DÉJOUA informe que suite au décès tragique de leur professeur de danse, sa fille a repris la suite des cours et demande si les membres du Conseil Municipal seraient intéressés pour venir lors d'une séance afin de l'encourager et lui souhaiter la bienvenue.

Monsieur MATEILLE réponds favorablement et demande à Mme DÉJOUA d'adresser une invitation aux membres du Conseil Municipal.


 Madame BERRON demande s'il est possible d'éclairer la façade de la mairie en rose dans le cadre de la campagne « Octobre rose ».

Monsieur MATEILLE trouve l'idée intéressante mais aurait souhaité en être informé plus tôt.

 Monsieur MOREL demande des nouvelles du remplacement de l'épicerie.

Monsieur MATEILLE réponds qu'il n'a pas d'information et que le local est à louer.

 Monsieur CABALLERO informe du décès de M DELANGE, professeur d'Art plastiques au Collège et habitant Rue Minesotta.

 Monsieur ROUMAZEILLES indique que dans le cadre des travaux du bâtiment Rue d'Angleterre, l'entreprise a accepté de reprendre les réseaux d'eaux et d'assainissement sur toute la longueur.

Madame DÉJOUA demande la date de livraison du bâtiment.

Les travaux devraient être terminés dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2019. Deux logements témoins sont terminés. L'ensemble sera à louer.

Monsieur le Maire remercie l'assistance et déclare la séance levée à 21 h 25.

Emargements page suivante.